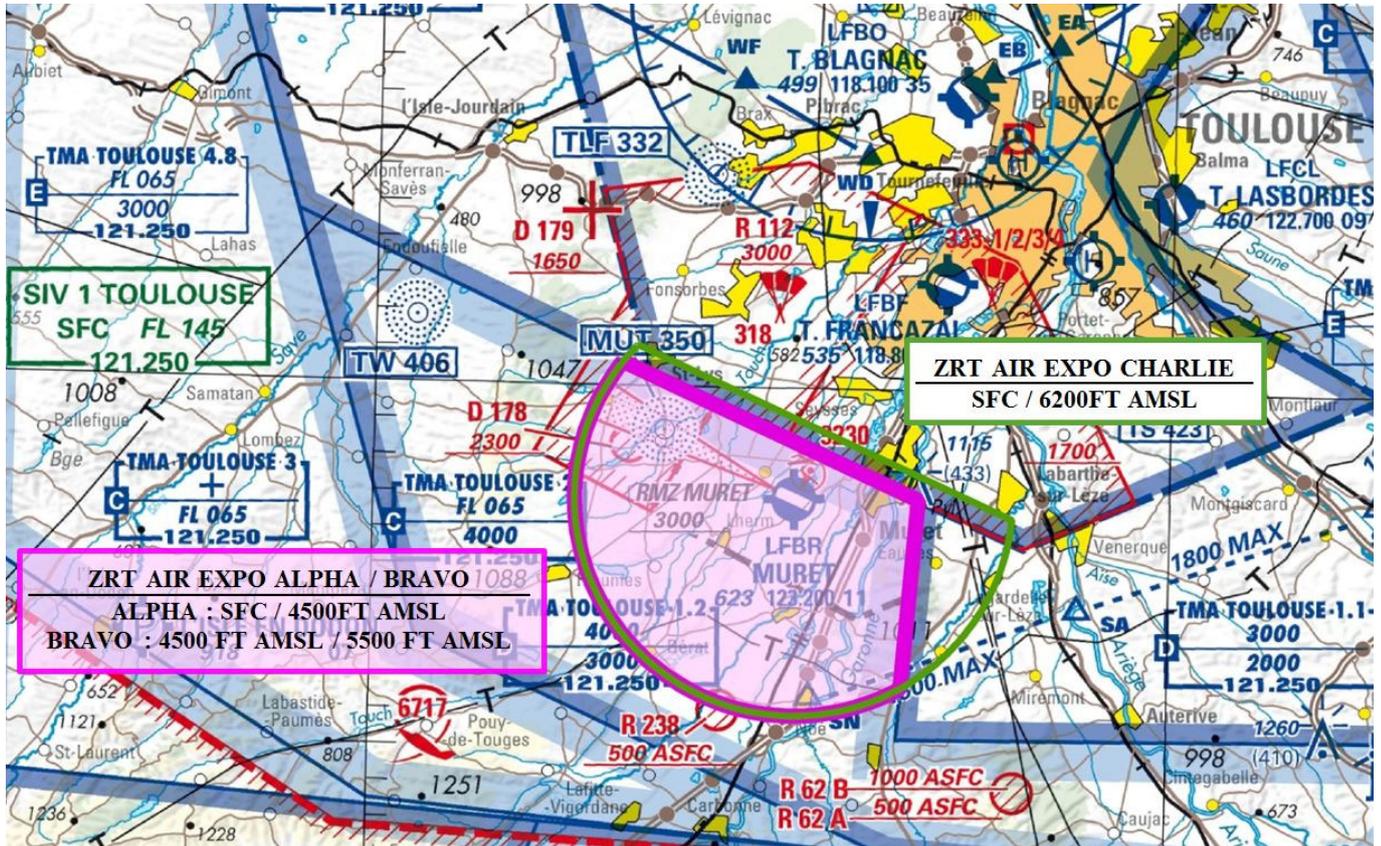


Objet : Création de trois zones réglementées temporaires (ZRT) pour la manifestation aérienne AIR EXPO 2022 à Muret Lherm.

En vigueur : Du lundi 09 mai au samedi 14 mai 2022.

Lieu FIR : Bordeaux LFBB - AD Toulouse Blagnac LFBO, Toulouse Francazal LFBF, Muret Lherm LFBR.

ZRT AIR EXPO ALPHA, BRAVO et CHARLIE



ACTIVITÉ
Manifestation aérienne

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
<p>ZRT AIR EXPO ALPHA : 09-12 : 1000-1830 (activable 1h max dans le créneau) 13 : 1000-1830 14 : 0700-1800</p> <p>ZRT AIR EXPO BRAVO : 09-13 : 1000-1830 (activable une seule journée et 01h30 max dans le créneau) 14 : 0700-1800 (activable 01h30 max dans le créneau)</p> <p>ZRT AIR EXPO CHARLIE : 09-13 : 1000-1800 (activable une seule journée et 01h30 max dans le créneau) 14 : 0700-1800 (activable 40 minutes max dans le créneau)</p> <p>Les horaires d'activation des ZRT AIR EXPO seront précisés par NOTAM avec un préavis de 48 heures.</p>

INFORMATION DES USAGERS
Muret TWR : 123.200 MHz Toulouse INFO : 121.250 MHz

GESTIONNAIRE

Muret TWR

STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui coexistent avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent et se substituent aux portions d'espaces aériens non contrôlés avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à la manifestation,
- les aéronefs basés, le vendredi 13 mai, selon des créneaux horaires définis entre la Direction des vols et Muret TWR,
- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions sur notification auprès de l'organisme gestionnaire.

SERVICES RENDUS

- **Dans les parties des ZRT coexistant avec les espaces aériens contrôlés :**

Les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

- **Dans les parties des ZRT se substituant aux portions d'espaces aériens non contrôlés :**

Information de vol et alerte.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZRT AIR EXPO ALPHA / BRAVO

Limites latérales

43°21'46.00"N,001°19'58.00"E

arc horaire de 6.00 NM de rayon centré sur 43°26'57.00"N,001°15'49.00"E

43°30'37.00"N,001°09'17.00"E

43°26'58.00"N,001°20'30.00"E

43°21'46.00"N,001°19'58.00"E

Limites verticales

ALPHA : SFC / 4500 FT AMSL

BRAVO : 4500 FT AMSL / 5500 FT AMSL

ZRT AIR EXPO CHARLIE

Limites latérales

43°26'28.00"N,001°24'02.00"E

arc horaire de 6.00 NM de rayon centré sur 43°26'57.00"N,001°15'49.00"E

43°31'05.00"N,001°09'50.00"E

43°26'28.00"N,001°24'02.00"E

Limites verticales

SFC / 6200 FT AMSL

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Les zones suivantes ne seront pas activées pendant les horaires d'activation effective des ZRT AIR EXPO :

- LF-D 178 Sainte Foy de Peyrolières
- LF-R 112 Fonsorbes

Activités suspendues pendant les horaires d'activation effective des ZRT AIR EXPO :

- AEM 9230 Muret,
- Voltige 6702 Muret,
- Aéronefs sans équipage à bord, Muret-Rayat.

Restrictions sur les procédures arrivée/départ de LFBO et LFBF (publications complémentaires par NOTAM) :

- plancher des STAR SECHE, AGN, LMB, TBO, TOPTU et ASPET modifié au FL080,
- plancher des attentes SURAS et SULIT relevé au FL080.

❖ Toulouse Blagnac LFBO :

- Procédures d'approche 32L et 32R via les IAF SULIT, OGRIL et AGENO suspendues (guidage radar),
- API 32L et 32R modifiées en altitude : montée vers le FL080 sauf clairance contraire des services ATS.

❖ Toulouse Franczal LFBF :

- SID TW1A suspendu,
- SID TLF1A interdits (uniquement lorsque ZRT AIR EXPO CHARLIE active),
- Procédures d'approche 11/29 via les IAF SULIT, SURAS, TLF et IBF11 suspendues (guidage radar et uniquement pour les ZRT AIR EXPO ALPHA et BRAVO),
- Procédures d'approche 11/29 interdites (uniquement lorsque ZRT AIR EXPO CHARLIE active),
- API29 modifiée : montée vers le FL070, pente mini 4% pour les procédures NDB, et 5% pour les procédures RNAV.